

443

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 443 2 mars 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland

Un vote, une étape

Peut-on imaginer, après ce dernier week-end de votations fédérales, que nous en resterons là ? Peut-on imaginer que le « oui » au « nouvel » article conjoncturel et le « non » à l'initiative pour la démocratisation dans la construction des routes nationales, suffiront à fonder une réelle politique à moyen et à long terme dans ces domaines controversés, quel qu'ait été le soulagement du Conseil fédéral à l'annonce du verdict populaire ? Peut-on imaginer que notre politique sociale ait été remise sur des rails acceptables après les votes sur l'âge de la retraite et sur la neuvième révision de l'AVS ? La réponse est « non », à l'évidence.

On dira bien sûr que tel n'était pas le but de la quadruple consultation de la semaine dernière, que les questions posées étaient somme toute limitées... Certes, mais l'échec de Franz Weber ne manquera pas d'être interprété par les partisans de la priorité automobile comme un blanc-seing populaire à la poursuite accélérée du programme de construction des routes nationales : et c'est toute la politique des transports qui s'en trouvera orientée. De même peut-on imaginer que notre système tout entier de sécurité sociale sera conforté par le résultat des votes sur l'AVS. Dans l'un et l'autre cas, cette extrapolation, cette confusion entre la partie et le tout, paraît non seulement injustifiable, mais surtout nuisible.

Revenons à l'AVS et à l'organisation de notre politique sociale !

Neuvième révision : là, l'affrontement politique aigu, les clivages marqués dans l'opinion ont favorisé la répétition sans fin de slogans masquant le débat de fond (cf. DP 440 : « Politique sociale : dépenses ou investissements ? »).

Age de la retraite : les propositions des POCH/PSA ont permis l'éclosion d'un large accord sur l'échiquier politique à propos des propositions de Gabrielle Nanchen pour une retraite « à la carte » ; un accord un peu gratuit si l'on sait que le postulat en question date déjà de 1972 et qu'il est en

suspens depuis lors (M. Hürlimann aurait promis de l'étudier pour la dixième révision !)... La socialiste valaisanne trouvera-t-elle les mêmes appuis lorsqu'il faudra passer aux actes, élaborer un modèle d'application dont elle a donné les grandes lignes (pour les invalides, pour les travailleurs astreints à des travaux pénibles, possibilité de toucher des rentes AVS normales dès 60 ans — pour les autres assurés, possibilité de prendre leur retraite dès 60 ans, mais avec des rentes réduites — possibilité pour tous les assurés de combiner graduellement leur emploi à temps partiel et la retraite à temps partiel) ? On peut sérieusement en douter. Bref, pour une raison ou pour une autre, non seulement les questions importantes ont pu être esquivées, mais surtout les données du problème sont restées floues, les équivoques n'ont pas été levées. Voyez l'équivoque démographique en premier lieu ! La prise de conscience de l'importance des facteurs démographiques, qui date depuis peu hors des cercles de spécialistes, est allée de pair avec la « découverte » du poids croissant, dans l'AVS, des personnes âgées sur le système. Nul doute que cette certitude diffuse ait joué un grand rôle sur l'issue du vote (les opposants à la neuvième révision ont même joué sur cette espèce de peur face à des charges supplémentaires).

Le poids des personnes âgées ? Qu'en est-il en réalité ? L'examen des courbes de la population suisse 1900 à 2000 (voir tableau en page suivante) donne une tout autre idée de la situation : le nombre des personnes âgées est en effet en constante augmentation, mais jusqu'en l'an 2000 la proportion d'actifs (cotisants) par rapport à la population totale croît ; et le nombre des « inactifs » (jeunes et vieux), de ceux que l'on nomme les « dépendants », a tendance, au total, à diminuer... Que reste-t-il, face à ces constatations, de cette crainte pour l'équilibre du ménage social ?

En fait, pour en rester aux mêmes chiffres, lever les équivoques c'est mettre par exemple l'accent sur un déséquilibre qui saute aux yeux : notre sys-

● SUITE ET FIN AU VERSO

Un vote, une étape

tème actuel de sécurité sociale charge les « actifs » du poids des prestations concernant les personnes âgées, mais il met aussi, pour l'essentiel, au compte des parents, les charges pour les jeunes... On voit quel est le cumul organisé pour les générations qui élèvent des enfants ! Et dire que d'aucuns réclament un réveil de la natalité pour financer l'avenir de l'AVS !

On peut légitimement soutenir que cette polarisation excessive de l'attention sur les personnes âgées et les « charges » inhérentes à leur entretien nous condamne à perpétuer une politique sociale en quelque sorte atrophie — avec toutes les conséquences que l'on commence à percevoir nettement pour les catégories de personnes laissées dans l'ombre, les femmes, par exemple, et spécialement les

Structure de la population suisse 1900-1970-2000

Classe d'âge	1900	1970	1975	2000
0-19	41 ¹	31	29	23
20-59	50	53	53	55
60-+	9	16	18	22
Ensemble	100	100	100	100
Inactifs jeunes ²	41 ¹	31	29	23
Inactifs vieux	9	16	18	22
Total des « dépendants »	50	47	47	45

Pour 100 actifs potentiels...

	100	100	100	100
Inactifs jeunes	82 ³	58	54	42
Inactifs vieux	18	30	34	40
...total des inactifs	100	88	88	82

¹ Chiffres de cette partie du tableau en %.

² Précisions sur le vocabulaire utilisé : nous nommerons « potentiellement actifs », la classe d'âge de 20 à 59 ans (parmi lesquels environ 70 % travaillent), « jeunes inactifs » les moins de 20 ans, et « vieux inactifs » les plus de 60 ans, l'approximation de ces classes d'âge se compensant en définitive.

³ On quitte les % dans cette dernière partie du tableau.

mères d'enfants en bas âge (assurance-maternité). Recentrer notre politique sociale, dans cette optique, c'est d'abord dépasser les idées reçues sur le rôle de l'Etat-providence, confiné dans des mesures compensatrices et réparatrices de protection sociale. C'est élaborer ensuite une politique de société, une politique « sociétale » comme on a pu l'appeler, qui n'est plus une simple dépendance des possibilités économiques du moment, mais qui propose un cadre où seront promues des valeurs « nouvelles », qualitatives, de prévention et de prévoyance, adaptées à une société post-industrielle où l'épanouissement personnel et collectif, l'autonomie devraient prendre la première place.

Utopie, dira-t-on ! Mais comment sortir de ces ré citations usées des slogans de notre politique sociale autrement qu'en trouvant un second souffle ? Il faut admettre une bonne fois que certains schémas sont inutilisables ! Dans notre système économique, par exemple (si l'on veut parler « qualité » de la vie), la croissance économique est aujourd'hui parfaitement compatible avec une dégradation (organisée : des machines pour éliminer des postes de travail, etc.) des conditions de l'emploi. Davantage même, il se pourrait que la situation économique nous permette de financer une politique sociétale, à condition de le vouloir. Considérez quels sont actuellement les investissements consentis pour faire « tourner la machine » : d'abord, les investissements démographiques, qui visent à satisfaire des besoins résultant de l'augmentation du nombre d'habitants; puis des investissements de renouvellement, destinés à permettre le remplacement d'équipements usés; et enfin des investissements — pas seulement monétaires ! — de progrès qualitatifs. Il est urgent de mettre en place le cadre social qui permettra d'utiliser les ressources dégagées par la progressive extinction des « investissements démographiques » à une plus grande accélération des investissements qualitatifs. Et admettons, après l'expérience des ron-ron de cette dernière campagne de votations, qu'il ne suffira plus de poursuivre sur la lancée de notre système : après la 9^e révision, la 10^e, etc.

POINT DE VUE

Ecrivez à Furgler !

Tout pouvoir — par définition — tend à limiter tout pouvoir qui pourrait le limiter. Tout pouvoir cherche naturellement sa perpétuation et son extension, de la même façon qu'un gaz tend à occuper tout l'espace disponible.

C'est de la physique élémentaire.

Qu'il s'agisse d'un dictateur, d'un concierge, d'une administration, d'un coq dans un poulailler, d'un sous-chef de rayon, d'une corporation professionnelle, d'un poisson alpha, tout ce qui dispose peu ou prou d'un quelconque pouvoir se préoccupe d'abord de le conserver par n'importe quel moyen, les seules limites étant d'ordre physique, dans le temps et l'espace.

Un équilibre n'est jamais qu'un équilibre entre deux ou plusieurs forces. Et je ne vois pas pourquoi ce qui est valable pour l'univers physique ne le serait pas aussi pour les affaires humaines. C'est triste, mais c'est comme ça.

L'équilibre, c'est l'équilibre de la terreur. Tous les extra-terrestres qui nous ont observés en sont définitivement convaincus. C'est pourquoi ils ne débarquent jamais sur Terre. Ils ont bien trop peur de se mélanger à une bande de cinglés dans notre genre. Ils restent prudemment à l'extérieur de l'orbite de Pluton, consternés mais dignes.

(C'était notre rubrique : « Vous prendrez bien encore un peu de théorie ? Avec du sucre ? »)

Ah ! mais l'amour, me direz-vous !

Je suis pour. Je trouve cela vraiment très bien. Je le recommande vivement à tous ceux que cela intéresse.

Mais c'est l'affaire d'individus. Pas de foules.

Par exemple, le Conseil fédéral ne peut pas aimer les Suisses. Tenez, moi, par exemple, est-ce que le Conseil fédéral me connaît ? Est-ce qu'il m'aime ? Pas du tout. Il se fout de moi comme un poisson d'une pomme. (Je le lui rends bien d'ailleurs. Il pourrait disparaître dans un cyclone que je n'en serais pas pour autant dérangé dans la dégustation de mes tartines matinales.)

Et vous ? Est-ce que le Conseil fédéral vous aime ? Est-ce que M. Kurt Furgler se soucie de vous comme il se soucie de sa fille Claudia, par exemple, qui lui a causé bien du souci ?

Allez, ne répondez pas tous ensemble !

Comment, le Conseil fédéral ne vous aime pas ! Je m'en doutais. S'il ne vous aime pas, comment voulez-vous qu'il vous respecte vraiment ? Il ne peut pas vous respecter puisqu'il ne vous connaît pas. Au mieux, il peut vous craindre, se disant : « achtung, si je leur marche trop sur les pieds, à ces microbes, ils vont gueuler ». Mais si vous ne gueulez pas... il continuera de vous marcher sur les pinces, avec la meilleure conscience du monde. C'est son travail. Le vôtre, c'est de gueuler le plus fort possible. La démocratie n'existe pas : ce n'est qu'une affaire de cordes vocales et de capacité pulmonaire. Les Grecs avaient très bien compris ça. Ce n'est pas pour rien que je relis ces temps Xénophon. C'est un garçon très bien.

Mais où voulais-je en venir, je ne sais plus...

Ah ! oui. Il paraîtrait que le nouveau projet de nouvelle constitution fédérale limite habilement et sérieusement les pouvoirs des cantons.

Oh oh.

Eh bien, ça va gueuler.

Du moins, j'espère que ça va gueuler de toutes parts.

Ecrivez lui, au petit père des peuples Furgler. Ne vous gênez pas. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Gil Stauffer

PS : j'ai reçu l'autre jour une photo-carte postale de M. Hans Peter Tschudi, m'invitant à voter oui à la Neuvième Symphonie de l'AVS. Une photo de Tschudi ! Envoyée par l'USS et le PSS ! Non, mais des fois, ils nous prennent pour qui, ces imbéciles ? Tschudi, c'est Notre-Dame de Lourdes, c'est Sainte Thérèse de Lisieux ? Il fait des miracles ?

PPS : un oubli a rendu incompréhensible — mea culpa — le titre de ma dernière chronique : « La

publicité, c'est Hitler ». Voilà la citation : « Toute propagande doit établir son niveau intellectuel d'après la compréhension du plus borné parmi ceux auxquels elle s'adresse ». C'est tiré de *Mein Kampf* et cité par R.-G. Schwartzberg, in « L'Etat-Spectacle », p. 207. Un livre qui n'a pas été lu par les dirigeants de l'USS et du PSS, ni par M. Tschudi (livre de poche).

PPPS : mon copain François (ex-honorable contrebassier) écrit des poèmes. Les Editions Bertil Galland ne devraient pas tarder à publier un recueil de sa plume intitulé « Le Cercle du Froid ». Dès que vous le verrez, achetez-le. Il vous rafraîchira pendant les chaudes journées d'été. (C'était notre rubrique « Les copains d'abord ». D'ailleurs, je devais cela à François puisque j'ai mis à plat la batterie de sa voiture, récemment, et qu'il en était vert de rage. Ces poètes automobilistes, ils n'ont pas le sens du relatif...)

GENÈVE

Les perles gouvernementales

Tous les six mois le Conseil d'Etat genevois communique au Grand Conseil un rapport sur « les questions fédérales importantes »; il y donne en résumé les réponses qu'il a faites à l'occasion des procédures de consultation conduites par Berne.

Dans la dernière livraison de janvier le gouvernement genevois se livre à une opération-vérité : à propos d'un projet de loi sur la protection de la vie privée il répond au Conseil fédéral qu'« ...il ne serait pas réaliste de proscrire purement et simplement les procédés de poursuite et de prévention pénales par la surveillance ou l'écoute en matière de télécommunications. Cela se pratique maintenant sans base légale et la plupart du temps à l'insu des personnes touchées. Il suffit d'utiliser habilement ces procédés pour placer le prévenu devant des preuves classiques et concrètes déduites d'intrusions techniques dont le dossier ne porte aucune trace ».

En bref : vive les écoutes téléphoniques et autres gadgets électroniques; si législation il doit y avoir qu'elle n'empêche pas leur utilisation. D'ailleurs même sans base légale on s'en sort très bien; question d'habileté. Il suffit d'être moins naïf que la justice bâloise qui, dans un procès contre deux responsables d'un comité de soldats, a mentionné l'utilisation des écoutes téléphoniques pour confondre les prévenus; ce qui lui a valu d'être réprimandée par le Tribunal fédéral.

Reste le fait, grave, qu'aucun organe indépendant n'est habilité à contrôler cette forme de violation de la sphère privée par les enquêteurs. Le parlement fédéral lui-même, à la requête de Kurt Furgler, a renoncé à se donner cette compétence !

Dans le même rapport, le gouvernement genevois, à propos de la révision de la loi sur l'énergie atomique, approuve l'introduction de la clause de besoin : toute autorisation nouvelle en matière d'installation atomique est subordonnée à la preuve qu'il existe un besoin réel d'énergie; mais le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faudra tenir compte du préavis des producteurs d'électricité; ces derniers seraient les mieux à même d'évaluer les besoins et auraient fait la preuve qu'ils ont toujours su proportionner l'offre à la demande.

L'exécutif genevois veut rire : les entreprises électriques, bien qu'aux mains des collectivités publiques, se sont toujours comportées comme des entrepreneurs privés; elles ont constamment cherché à accroître leur part du marché et donc à pousser la demande. Tenir compte de leur préavis en matière de besoin revient à demander aux chasseurs s'il est opportun d'interdire la chasse.

Ces deux exemples montrent bien l'inconsistance, le peu de sérieux du gouvernement genevois lors des procédures de consultation (qu'en est-il des autres cantons ?) Plutôt que de renforcer le fédéralisme, la consultation des cantons ne semble que servir de chambre d'écho aux idées reçues. Les populations cantonales sont bien mal servies par leurs gouvernements.

Le privilège gymnasial

Que sont devenus les élèves vaudois libérés de la scolarité obligatoire en été 1977 ? Selon une enquête menée par les conseillers en orientation (voir « Perspectives », bulletin du département de l'Instruction publique, No 1/1978), 25% d'en-

Rappel. Selon les statistiques officielles, il y avait en Suisse, pendant l'année scolaire 1976/1977, 1,37 millions d'élèves, apprentis et étudiants, dont, entre autres, 54 200 étudiants immatriculés dans les « hautes écoles », 132 500 élèves fréquentant un jardin d'enfants, 904 200 en âge de scolarité obligatoire et 18 200 élèves suivant un cycle de formation extra-universitaire. Parmi les élèves en âge de solarité obligatoire, à peu près autant de filles que de garçons; mais pendant la scolarité post-obligatoire, l'équilibre disparaît; c'est ainsi que dans les écoles préparant à la maturité, 39% des élèves sont des jeunes filles; cette proportion monte à près de 70% dans les autres écoles de formation générale (écoles d'interprètes, écoles de langues, écoles pour les professions de l'enseignement); dans les écoles professionnelles, un élève sur trois est du sexe féminin; dans les écoles professionnelles supérieures (formation universitaire), les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les écoles pour les professions de l'enseignement (61%), alors que dans tous les autres domaines on n'enregistre qu'une femme pour cinq hommes. La statistique a porté tant sur les écoles privées que publiques.

tre eux poursuivent des études (dans les gymnases, dans les nouvelles classes de raccordement — dont le succès est évident : un élève sortant des classes supérieures sur cinq a choisi d'y entrer), 11% suivent les cours d'une école professionnelle

à plein temps et 50% ont entrepris un apprentissage.

D'autres chiffres significatifs : si neuf élèves sur dix se sont lancés dans une formation scolaire ou professionnelle, 350 filles ne commencent aucune formation professionnelle reconnue en sortant de l'écoleprimaire (soit le 27%)...

De l'avis du directeur de l'Office d'orientation professionnelle, le chômage des jeunes à la sortie de la scolarité obligatoire est quasi-inexistant : seuls douze cas étaient encore en suspens le 1er septembre 1977. Force est donc de supposer que c'est après leur apprentissage que beaucoup de jeunes (qui, en 1975, représentaient le 30% des chômeurs) ne trouvent plus de travail. Sous cet éclairage, on comprendra peut-être mieux la proposition du Conseil national de n'obliger le maître d'apprentissage à dire à son apprenti que trois

VAUD

Sous le couvercle de l'Entente vaudoise

Qu'elles sont avenantes ces cinq têtes cravatées qui fleurissent à travers le canton de Vaud sur les affiches électorales de l'« Entente » ! Trois radicaux, un libéral et un PAI/UDC réunis sollicitent en effet les suffrages des Vaudoises et des Vaudois pour la reconduction pure et simple de la majorité sortante à l'exécutif cantonal, au Conseil d'Etat. Et l'opération se fait avec le sourire, comme si rien ne s'était passé, sous le signe de l'« Entente ».

Il suffit pourtant de soulever le couvercle de cette entente, pour constater qu'elle est aussi bourgeoise que peu cordiale.

Rappelez-vous les élections récentes à la Municipalité de Lausanne, où cette entente n'avait été qu'un chiffon de papier entre les mains des radicaux décidés à préserver le siège de syndic du radical Delamuraz : on écarte sans autre le démocrate-chrétien Mugny, bon et loyal compagnon

mois à l'avance — au lieu de six — s'il pourra rester ou non à son service... Et que dire du Conseil des Etats qui, lui, souhaite supprimer toute espèce de délai en la matière !

Relevons enfin, pour en terminer avec cette lecture des statistiques officielles, que seuls 12% des élèves de la volée 1977 sont encore susceptibles de commencer des études universitaires. Peut-on imaginer combien, parmi ces 301 garçons et 419 filles qui sont dans une section gymnasiale, réussiront leur bachot et voudront entrer à l'Université ? Une chose est certaine : le canton de Vaud est loin d'envoyer tout le monde à l'Université, contrairement à ce qu'affirment certains pourfendeurs de la démocratisation des études, présentée alors comme la cause de tous nos maux (baisse du niveau des études, dévalorisation des professions manuelles, entre autres) !

de l'« entente » lausannoise (radicaux + libéraux + chrétiens-sociaux) pourtant; et prend « sa » place, avec la bénédiction des « grands » de l'« Entente », l'environnementaliste Rochat dont le groupe assure au mieux la réélection des municipaux bourgeois.

Depuis lors, les démocrates-chrétiens, vexés, ont repris leur « totale indépendance » (assemblée des délégués du 25 janvier 1978)... Depuis lors donc, il faut croire que les « principes communs des partis de l'entente vaudoise », publiés pour la législation 1974—1977, sont légèrement dépréciés. Qu'importe, les cinq candidats sourient sur l'affiche commune...

Mais sous le couvercle de l'« Entente » bouillonnent d'autres (petites) histoires. Voyez celle qui a pour cadre l'arrondissement de Moudon, et qui mérite quelques précisions !

Moudon, cœur du pays vaudois, seul district dont le préfet soit membre du Parti des paysans, artisans et indépendants de l'Union démocratique du centre (PAI/UDC). Moudon, dont l'arrondissement (circonscription électorale déterminante pour les élec-

tions au législatif cantonal, au Grand Conseil) élisait, lors de la précédente législature, quatre députés, deux PAI/UDC, un radical et un socialiste. Dans ce bastion paysan-là, l'« Entente » craque aussi. Jusqu'ici sans trop de bruit, sous le couvercle comme il se doit.

Une manœuvre des « gros »

Le pot-aux-roses : une manœuvre électorale, dans l'arrondissement, de deux partenaires de l'« Entente », les libéraux et les radicaux. La force de ces deux partis sur place : les premiers ne pèsent pas lourd dans la région : ayant juste atteint le quorum il y a quatre ans, élire seuls un député est hors de leur portée; les seconds, comme on l'a vu, en sont restés à un seul député, pendant la législature écoulée. On s'acheminait donc vers le « statu quo » pour le Grand Conseil. Surprise pourtant au dépôt des listes : les libéraux et les radicaux s'entendent sur une liste commune ! Réflexion faite, cette « coalition » inattendue ne peut menacer qu'un des deux sièges du PAI/UDC, par ailleurs partenaire de l'« Entente »... Une fois de plus, à l'intérieur de celle-ci, les deux plus « gros » se sont entendus pour faire la peau du plus faible (ici le paysan, à Lausanne le démocrate-chrétien). La loi de la jungle. On est loin des sourires de l'affiche électorale.

Le plus piquant, dans cette histoire, est que les deux candidats-députés PAI/UDC, MM. Berger et Blanc, qui doivent ainsi faire face à Moudon à la menace de leurs alliés, sont bien connus : le congrès du parti PAI/UDC avait dû trancher entre eux deux pour choisir un successeur au conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, démissionnaire, qui représentait les forces paysannes au Conseil d'Etat depuis 1962 !

M. Marcel Blanc l'ayant emporté devant le congrès des siens, il sourit depuis lors, en compagnie des têtes de l'« Entente », sur les affiches électorales pour le Conseil d'Etat... et par ailleurs (le cumul des candidatures est autorisé) il se bat contre ces mêmes partenaires pour un siège de député de l'arrondissement de Moudon.

Candidats sur le grill

Aurez-vous encore juste le temps d'interpeller « vos » députés ou candidats-députés, ou vos candidats au Conseil d'Etat. Si oui, voici les questions que vous pourriez leur poser pour former votre opinion, s'agissant de la politique de l'énergie. Des suggestions d'un de nos lecteurs, Iurg Barblan (voir son « point de vue » dans DP 441).

Soit une initiative cantonale pour les économies d'énergie : déposée l'an dernier, elle doit être soumise au peuple au cours de la prochaine législature; elle demande à l'autorité d'élaborer un cadre légal pour toutes les dispositions utiles à la prévention du gaspillage de l'énergie, à une utilisation plus rationnelle de l'énergie disponible et au recours aux énergies nouvelles non-polluantes (solaire, etc.)...

Soit la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) : alors que tout devrait être mis en œuvre pour économiser l'énergie, la CVE, entreprise cantonale, pousse de toutes ses forces au gaspillage, en particulier en recommandant et en facilitant le chauffage électrique dans les immeubles (M. Jacques

Desmeules, son directeur, s'est glorifié l'an dernier d'avoir conquis cinq cents nouveaux clients à cette forme de chauffage); on sait qu'il s'agit du chauffage bête par excellence, par radiateurs électriques, qui, pour le même résultat, consomme trois fois plus de courant, alors qu'il existe un chauffage électrique intelligent, par pompes à chaleur...

Soit enfin, les situations de Bex et de Lucens : si les habitants de ces régions restent seuls dans leur combat contre les dépôts de déchets nucléaires, ils seront battus; ils ont besoin de l'appui sans réserve des autorités cantonales et en particulier de leur opposition résolue à toutes mesures facilitant l'exercice du droit d'expropriation de la Confédération au bénéfice d'entreprises privées ou publiques...

D'où trois questions précises : êtes-vous décidés à défendre l'initiative pour les économies d'énergie devant le Grand Conseil et devant le peuple ? Etes-vous prêts à intervenir pour mettre fin à la politique menée par la Compagnie vaudoise d'électricité ? Etes-vous prêts à donner votre appui sans réserve aux gens de Lucens et de Bex ?

REÇU ET LU

Des voix parallèles

En Suisse romande, la presse dite parallèle tente de se donner les moyens de faire entendre sa voix. C'est du moins ce que l'on peut déduire de divers mouvements de concentration, enregistrés ici et là ces derniers mois. Après l'apparition d'un organe unique des mouvements acquis à la non-violence, « Le Rebrousse-Poil » (voir DP 438), né de la fusion de « Combat non-violent » et du « Résistant à la Guerre » (cf. DP 438), voilà, cette fois-ci dans les milieux écologiques et anti-nucléaires, une nouvelle tentative de mise en commun rédactionnelle : « Le Neutron libéré romand » annonce que ses deux prochains numéros paraîtront jumelés à « Vivre demain » !

Cette expérience s'annonce importante. « Vivre demain » (case 439, 1200 Genève 1) regroupait déjà les contributions de l'Institut de la Vie, du World Wildlife Fund (section de Genève), de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève, du Groupement des associations pour la sauvegarde des villages genevois et d'Arcadie, association contre la pollution; grâce au jumelage avec le « Neutron libéré », on pourra donc trouver dans cette publication des textes plus spécialement axés sur la lutte antinucléaire, tels que les conçoivent le Groupement neuchâtelois pour une nouvelle politique de l'énergie, le Comité de coordination contre Verbois nucléaire, la Commission fribourgeoise pour une politique de l'énergie, les Amis de la Terre (Neuchâtel), tous anciens du « Neutron »; dans le même temps, « Vivre demain » portera sa parution de neuf à douze fois par an...

Conjoncture: face à l'austérité proposée par le patronat

L'évolution du climat économique et social inspire les diagnostics les plus divers. Au point que l'on s'y perd. Dans ce concert, la voix qui s'impose le plus souvent est bien sûr celle du patronat et des milieux de la finance (quand ils sont d'accord). Voyez l'avis de la Société pour le développement de l'économie suisse (bulletin du 21.2.1978), assez représentative; nous citons :

« (...) Dans ces circonstances, l'économie suisse a le plus grand intérêt à rester maîtresse de l'évolution de ses coûts; dans la phase conjoncturelle qu'elle traverse, il n'est pas question pour la Suisse d'appliquer les mesures de relance qu'elle s'entend recommander par plusieurs pays ou, depuis quelque temps également, par certains milieux indigènes; la seule action possible pourrait consister à améliorer la rentabilité des investissements ».

Et le projet, mille fois répété : « Si l'on parvenait à créer un climat de confiance grâce à une stabilisation des coûts et en renonçant à imposer de nouvelles charges à l'économie en matière d'assurances sociales et par d'autres interventions de l'Etat, la situation pourrait s'améliorer progressivement en ce qui concerne la propension à investir ».

Un de nos correspondants tente de prendre pied dans ce maquis d'interférences économiques. A lui la parole ! (Réd.).

Pour une autre relance

La tendance à vouloir toujours peindre l'avenir en rose, comme méthode de gouvernement, est morte avec la mort de l'abondance et celle de la dernière « reprise », saluée avec éclat. Celle du printemps 76 s'étant éteinte dès la fin de l'été, l'optimisme a cessé de faire recette.

Certes, le grand marasme de 1975 a été partiellement surmonté. Un petit souffle a effectivement circulé en 1976, au début, puis est tombé rapidement. L'année qui vient de s'achever a été stagnante. L'expansion s'est ralentie aux Etats-Unis et au Japon et a été insignifiante en Europe, indique le supplément de « La Vie Economique » de décembre 1977. Ce même bulletin précise : « la croissance du produit national brut a pratiquement été nulle dans les principaux pays industrialisés occidentaux... », et utilise l'expression : « engourdissement de l'activité conjoncturelle... ».

Les observateurs sont actuellement quasi unanimes à dire qu'il faudrait stimuler les économies, qu'il faudrait, par une politique plus expansive, relancer à la fois la consommation et les investissements. Il paraît que ceci pourrait se faire avec prudence, sans trop raviver la spirale inflationniste. Et chacun de désigner le voisin pour commencer à stimuler, à « relancer »...

La Suisse : loin de l'autonomie

Examinons de plus près le cas de la Suisse, fortement tributaire, entre tous les pays, de son commerce extérieur, tant son marché intérieur est restreint. Elle doit importer l'essentiel de ses matières premières et de son énergie et sa production, de par sa nature même, est onéreuse : un produit sophistiqué, auquel elle a ajouté de la haute technicité, du savoir-faire de ses cerveaux et de ses ouvriers qualifiés; cela coûte cher. Or, depuis 1973, l'énergie coûte cher aussi, les matières premières également. Quand l'appréciation de la monnaie s'ajoute à tous ces facteurs, on atteint une situation extrêmement tendue pour les marges bénéficiaires d'un grand nombre d'entreprises et l'on frise la catastrophe.

Dans le tissu industriel de notre pays, la part de la petite et moyenne entreprise est très grande. Il n'y a pas que l'UBS, Ciba Geigy et Nestlé ! Pour ce réseau de petites et moyennes entreprises, entre 1974 et 1976, règne une situation qui relève de la loi de la jungle et il n'est pas sûr que cela soit terminé. La loi de la jungle, cela veut dire : le faible

et petit meurt (intempéries, faim ou parce qu'il se fait avaler), le gros et fort survit plus ou moins bien. Or les gouvernements, en Suisse, disposant de très faibles pouvoirs en matière économique, leur capacité de remédier à cet état de chose (même si la volonté existe) est extrêmement limitée.

Quels petits ?

D'ailleurs quand on parle du petit et du faible qui succombe, il faut nuancer. Ce qui est inquiétant c'est que la récession ne distingue pas entre deux types d'entreprises petite et faible :

- a) celle qui est bien gérée, qui a un marché et une gamme de produits intéressants et que la conjoncture gêne dans ses moyens financiers,
- b) celle qui est en déconfiture, parce qu'elle ne dispose d'aucun des éléments énumérés ci-dessus, très souvent par incompetence de ses patrons ou de ses dirigeants.

Il n'y a pas de Croix-Rouge pour le deuxième type d'entreprises en attendant une législation instaurant un droit de regard et des moyens d'intervention au bénéfice des pouvoirs publics, capables alors de surveiller et de prévenir la dégradation. Tant que ces genres de droits ne seront pas reconnus — le seront-ils un jour ? c'est la musique d'avenir ! — les travailleurs iront pointer à l'Office de placement sans recours. S'agissant du sort des entreprises, le régime capitaliste devrait au moins permettre, au moment de la faillite, de faire la différence entre les différentes sortes de naufrage, de façon à déterminer les responsabilités et à nuancer les possibilités d'aides. Cela n'est pas révolutionnaire. Cela existe ailleurs, il suffit de le vouloir. Quant aux « gros et forts », qui survivent plus ou moins bien, selon les secteurs, là aussi l'absence de moyens à disposition des pouvoirs publics a des conséquences fâcheuses. Car ceux-là, depuis plus de trois ans, ont délibérément choisi d'hiberner. L'investissement ne se fait pas, la machine ne tourne pas à plein. Avec toutes sortes de bonnes raisons, on invoque la dureté des temps (en la fabriquant de ses propres mains), pour préserver des profits et ne pas prendre de risques. C'est la

dérision de la libre entreprise. Le seul domaine où existe une impulsion dynamique c'est le nucléaire. Là, on retrouve l'ardeur des bourgeois conquérants du siècle dernier. Avoir à disposition de l'énergie moins onéreuse (sera-ce le cas ?) en mettant en péril l'espèce et la nature, la survie de l'homme et de son environnement, est-ce bien une noble tâche ?

Là, il faut revenir à cette notion de « relance ». Certains pays ont bien « relancé » récemment : la France pour des raisons électoralistes) et l'Allemagne.

Il y a environ deux ans, la Suisse a aussi un peu « relancé », curieuse notion qui fait penser à un ballon, cela revient sous une forme ou une autre (abattement d'impôts, exonérations temporaires de certaines prestations sociales, crédits octroyés à des taux favorables ou injection directe de fonds (comme dans le bâtiment) à donner de l'argent public à tel ou tel patron pour l'aider ou l'inciter à investir, à développer ses activités, en préservant ainsi des places de travail ou en créant de nouvelles. Or, si dans le profond marasme de 1975, cette « politique » a apporté un maigre (mais toujours bienvenu) soulagement, cela est devenu, depuis, inopérant.

Ces sortes d'injections ne stimulent pas ou très peu l'organisme. Est-ce la direction de la seringue, est-ce le produit injecté ou est-ce l'état général du malade ? Cela est difficile à dire. Le fait demeure : les investissements ne démarrent pas, on ne fait pas tourner la machine à plein ou presque; la situation de l'emploi, quand elle n'empire pas, stagne. Comparaison n'est pas raison, surtout pour celui qui est personnellement impliqué mais nous devons à l'honnêteté de dire que le taux de chômage qui oscille en Suisse entre 0,4% et 0,6% (à Genève, cela est peut-être saisonnier, nous sommes plus proche de 0,6%) est un des plus bas du monde, conjugué avec un taux d'inflation minime. Nous savons comment cela a été obtenu, sur le dos de qui. Que cela ait pu, dans un pays démocratique, se passer sans soubresauts majeurs, que l'on ait pu procéder à une « reprise en main » en souplesse,

doit être matière à réflexion pour les travailleurs de ce pays.

La seule vraie « relance »

Trouver une issue n'est pas, croyons-nous, dans les possibilités actuelles de notre société. Sans vouloir jouer à la voyante et au devin, il n'y a pas de recette miracle à cet état de chose dans le contexte qui est le nôtre. L'appel à la « relance » par la stimulation de la consommation est inflationniste et surtout vain. De quel droit demanderions-nous au travailleur inquiet, incertain, soumis à la fois à la conjoncture et au raidissement patronal, de devenir soudain optimiste et dépenser plus, voire de s'endetter. Même s'il a la chance d'avoir quelques maigres améliorations de salaire... D'où lui viendrait cette insouciance... ? D'un autre côté, nous savons pertinemment que si les patrons ne veulent pas investir ou investir de manière fructueuse, les moyens de les contraindre n'existent pas. Cette illusion doit être bannie.

Reste que la seule « relance » consiste à « re-

BAGATELLES

L'initiative « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » prévoit notamment que « les créances des lésés envers les responsables et l'assurance ne se prescrivent pas avant 90 ans à compter de l'événement dommageable ». Commentaire du Conseil fédéral : « Un délai de prescription de 90 ans pour la responsabilité de l'exploitant ne serait pas judicieux (disparition possible de la personne civilement responsable après une si longue durée, impossibilité d'obtenir une couverture provenant d'une assurance) ». Alors que les déchets nucléaires sont dangereux pendant des milliers d'années, le Conseil fédéral chipote sur quelques dizaines d'années. Et conclut : « La réglementation proposée par les auteurs de l'initiative n'est pas le fruit d'une réflexion suffisamment mûre ». Pendant ce temps,

penser » notre société, ses buts et ses moyens, ses croyances, ses mythes. Il n'y a aucune vertu à travailler 48 heures par semaines. Le fait que le régime des vacances contenu dans le code des Obligations soit encore de deux semaines est scandaleux. L'année sabbatique et la formation continue n'ont pas droit de cité. L'activité syndicale, politique, des loisirs intelligents et utiles doivent se prendre sur le temps de sommeil et du repos; se lever aux aurores et ajouter les tâches ménagères et les activités annexes professionnelles *tue* et n'enrichit que le patron; se détendre, s'amuser, jouir de l'existence, produire moins mais bien et ce qui est *vraiment* nécessaire, produire sans détériorer la santé et l'environnement, travailler sans s'aliéner et en s'épanouissant... tout ça, le capitalisme ne le connaît pas, ne le prend pas en considération et le couvre d'opprobre morale, tout comme d'ailleurs une certaine forme de collectivisme centralisateur; c'est là où réside la tâche du mouvement ouvrier à la fin du vingtième siècle.

A.R.

les trois centrales — bientôt quatre — continuent de cracher des déchets dont on ne sait que faire.

* * *

Qu'en termes discrets ces choses-là sont dites ! Dimanche passé, « La Suisse » (en première page) et la « Tribune-Le Matin » (en pages intérieures) annonçaient, dans des termes pour ainsi dire semblables, une augmentation du prix des quotidiens du dimanche : « Les quotidiens romands paraissant le dimanche se sont trouvés contraints de fixer, d'un commun accord, le prix de vente, pour le numéro du dimanche, à un franc dès le 5 mars prochain ». Que l'on sache, les seuls « quotidiens paraissant le dimanche » dont bénéficient les lecteurs suisses romands sont précisément la TLM et « La Suisse », deux publications contrôlées par un seul et même capital, celui de Lousonna. L'« accord » sur la hausse se résume donc à une décision unique d'une société usant, pour l'occasion, de son monopole dominical.

Médecine du travail : tout reste à faire

On peut espérer que la médecine du travail trouve bientôt droit de cité dans notre organisation sociale, même si la place qui lui est faite aujourd'hui est plus que réduite : alors que mille accidents du travail surviennent quotidiennement en Suisse, on ne compte que trois médecins sur mille qui soient spécialisés dans cette matière.

Le dernier coup de projecteur sur cette situation inadmissible a été donné par l'Organisation internationale du travail qui lançait il y a peu, à ce chapitre, un programme international en trois points : — que le travail respecte la vie et la santé du travailleur;

— que le travail laisse au travailleur assez de temps pour son repos et ses loisirs;

— que le travail permette au travailleur de se réaliser lui-même en développant ses capacités personnelles.

A Genève, dans cette perspective, a été lancée l'idée de normes officielles (postulat Longet) pour que chaque entreprise soit « couverte » par un responsable de la sécurité et par un médecin du travail, qu'au sein de toutes les entreprises de plus de trente personnes soit mis en place un comité paritaire d'hygiène et de sécurité (ces dispositions allant bien sûr de pair avec une meilleure information des travailleurs sur le sujet).

Ailleurs, à travers la majorité des cantons suisses, la médecine du travail en est encore à ses balbutiements. Et il faut avouer que là, les chiffres manquent absolument qui pourraient fonder le développement d'une politique plus active.

A titre de comparaison, des reflets d'une enquête menée à Brème en vue d'« humaniser le travail » (financement du Ministère fédéral du travail). Les questions posées à plus de 100 000 ouvriers sur les nuisances les plus graves dont ils ont à pâtir sur leurs lieux de travail laissent apparaître une réponse somme toute nette : c'est le bruit (suivi du rythme de travail, du « fait d'avoir constamment

le regard fixé sur un point », des courants d'air, du poids considérable des fardeaux à soulever tout au long de la journée) qui est à la source des plus graves ennuis subis par les travailleurs (les hommes en souffrent plus que les femmes; les ouvriers qualifiés y sont plus fréquemment exposés que les simples manœuvres). Et une enquête séparée auprès des professions les plus exposées au bruit révèle que les risques d'accidents et les maladies dont souffrent les retraités (affections de l'estomac et de l'intestin, bronchites et emphysèmes pulmonaires, etc.) y sont beaucoup plus nombreux (de même la consommation d'alcool et de tabac est plus forte là qu'ailleurs...). A quand des études sérieuses dans notre pays ?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un non-violent

Une initiative pour un véritable service civil a été lancée. On peut penser que déposée au cours de 1978, elle sera soumise au peuple quelque part vers 1980, ou 81, ou 82, cependant que d'ici là notre pays continuera de violer allègrement la Convention européenne des Droits de l'Homme, à laquelle elle a adhéré. Cependant que d'ici là également, les objecteurs continueront d'être emprisonnés avec les droits communs.

A ce propos, une lettre adressée au DMF, qui m'a paru intéressante, en ce qu'elle expose très clairement le problème. Je cite :

« Monsieur,

» Cette lettre veut expliquer les raisons et les buts de mon refus de servir.

» Ma raison principale est que je ne peux absolument pas concilier la participation au service militaire avec ce que je crois.

» Accepter le service militaire, cela signifie accepter l'institution militaire. Cette institution consacre l'escalade de la violence, l'équilibre de la terreur, la course aux armements. Je ne pourrais en aucun cas m'y associer.

» D'autre part, le service militaire est en lui-même

un instrument qui va à l'encontre des libertés fondamentales. Chaque individu y est dépersonnalisé, nié.

» Je remarque encore que l'obligation de servir militairement est illégale, puisque la Suisse a adhéré à la Convention européenne des droits de l'homme. Nous devons modifier la Constitution en instaurant le libre choix entre un service civil et un service militaire.

» Je vis dans un monde déchiré par les guerres, écartelé par les inégalités de toutes sortes. Je me bats pour changer cet état de choses, pour construire la paix, en unissant mes forces à celles d'autres personnes, d'autres organisations.

» Mon objection est d'ordre éthique. Je ne pense pas que l'homme soit fondamentalement mauvais, je ne crois pas que son agressivité doive obligatoirement éclater avec violence, je ne crois pas à l'inévitabilité des guerres. C'est pourquoi je m'oppose à l'emploi de la violence, sous toutes ses formes.

» Je n'ai pas choisi de ne pas faire mon service militaire, j'ai choisi de construire la paix, concrètement.

» Les armements actuels sont extrêmement puissants, ils deviennent de plus en plus sophistiqués. Il est absurde de poursuivre la course aux armements, qui nous offre une vision apocalyptique. J'ai choisi l'alternative non-violente.

La non-violence est active, elle est une solution tout à fait réaliste, des points de vue social, économique et politique. Le passage de la situation actuelle à une non-violence généralisée suppose un désarmement progressif et un développement des esprits vers une politique de la paix. Je lutte pour que la société qui m'entoure se dirige vers la non-violence.

» Le point de départ de mon objection de conscience se situe justement dans cette lutte pour que chacun vive la non-violence. Lorsque j'étais responsable de jeunes scouts, j'ai découvert la nécessité et la valeur de régler les conflits sans violence. Je ne puis concevoir d'éduquer dans une direction et de vivre dans une autre ! »

30 novembre 1977, M.M. Chêne-Bourg.